Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par Echo du Mardi le 30 juillet 2024

AVIGNON PADEL

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 02 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 30 juillet 2024 sous réserves d'incidents

Par acte SSP du 25/07/2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : AVIGNON PADEL
Objet social : – La location de terrains de padel et, plus généralement, la location de tous complexes ou

Ecrit par Echo du Mardi le 30 juillet 2024

équipements destinés à l'exercice d'une activité sportive indoor, – L'organisation et l'animation d'évènements sportifs, – L'achat, la vente, la location de tous matériels et équipements permettant l'exercice d'une activité sportive, – La petite restauration, sur place ou à emporter, et la vente de boissons, – La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance, – Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.
Siège social : 1421 Avenue de l'Amandier 84000 Avignon.
Capital : 1000 ?€
Durée : 99 ans
Président : M. BALME GUILLAUME, GEO, RICHARD, demeurant 15 Chemin du Lac 30133 Les Angles
Admission aux assemblées et droits de votes : Le droit de vote attaché aux titres de capital est proportionnel à la quotité du capital qu'ils représentent et chaque titre de capital donne droit à une voix.
Clause d'agrément : Toute transmission sous quelque forme que ce soit de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital quel qu'en soit le bénéficiaire même s'il est déjà associé, est soumise à agrément préalable de la société, que cette transmission résulte d'une cession, d'une succession ou de la liquidation de communauté de biens entre époux ou encore de la disparition de la personnalité morale d'un associé, y compris si cette disparition emporte transmission universelle du patrimoine
Immatriculation au RCS d' Avignon

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !